

AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE

Société européenne au capital de 270 000 000 euros
140 avenue d'Aquitaine - 33520 Bruges – France
884 638 586 RCS Bordeaux

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois,
le trente juin,
à 9 heures,

Les actionnaires de la société Automotive Cells Company SE, société européenne au capital de 270 000 000 euros, dont le siège social est situé 140 avenue d'Aquitaine - 33520 Bruges – France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 884 638 586 RCS (la "**Société**") se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l'"**Assemblée**"), à la suite de la convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration de la Société.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau.

Monsieur Cedric Duclos, président du conseil d'administration de la Société, préside la séance (le "**Président**").

Monsieur Alexander Nediger et Monsieur Olivier Bourges représentants de deux actionnaires sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne Madame Caroline Gropallo en qualité de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social et ayant droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- Le mail de convocation adressé à chaque actionnaire ;
- La feuille de présence ;
- Les statuts en vigueur de la Société ;
- Le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ;
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des projets de résolutions ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les

règlements ont été adressés ou tenus à la disposition des actionnaires préalablement à la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
2. Affectation du résultat de l'exercice 2022
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
4. Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code du commerce
5. Ratification de la cooptation de Cédric Duclos en qualité d'administrateur
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Cédric Duclos
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Stéphane Michel
8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Bourges
9. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christian Muller
10. Pouvoirs pour formalités

Puis, le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice est une perte de 116 963 623 EUR.

Compte tenu du report à nouveau de -64 528 371 EUR, aucun bénéfice ne peut être distribué. L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de la société correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2022, comme suit :

Affectation à la réserve légale		0 EUR
Dividende		0 EUR
Solde à affecter en report à nouveau	-	116 963 623 EUR
Total	-	116 963 623 EUR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DU COMMERCE

L'assemblée après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes prévu à l'article L. 225-40 du Code de commerce, sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

CINQUIEME RESOLUTION : RATIFICATION DE LA COOPTATION DE CEDRIC DUCLOS EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale ratifie la cooptation de M. Cédric Duclos, en qualité d'administrateur, faite par le conseil d'administration en date du 6 juillet 2022, en remplacement de Monsieur Ghislain Lescuyer, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de cette assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

SIXIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR CEDRIC DUCLOS

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de M. Cédric Duclos vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une période de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025.

L'assemblée décide de ne pas allouer de rémunération à M. Cédric Duclos pour l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée décide d'autoriser le remboursement des frais raisonnables engagés par M. Cédric Duclos dans l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

M. Cédric Duclos a fait savoir qu'il acceptait la fonction de membre du conseil d'administration de la Société et qu'il n'est atteint d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptibles d'empêcher son renouvellement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

SEPTIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR STEPHANE MICHEL

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de M. Stéphane Michel vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une période de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025.

L'assemblée décide de ne pas allouer de rémunération à M. Stéphane Michel pour l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée décide d'autoriser le remboursement des frais raisonnables engagés par M. Stéphane Michel dans l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

M. Stéphane Michel a fait savoir qu'il acceptait la fonction de membre du conseil d'administration de la Société et qu'il n'est atteint d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptibles d'empêcher son renouvellement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

HUITIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR OLIVIER BOURGES

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de M. Olivier Bourges vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une période de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025.

L'assemblée décide de ne pas allouer de rémunération à M. Olivier Bourges pour l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée décide d'autoriser le remboursement des frais raisonnables engagés par M. Olivier Bourges dans l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

M. Olivier Bourges a fait savoir qu'il acceptait la fonction de membre du conseil d'administration de la Société et qu'il n'est atteint d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptibles d'empêcher son renouvellement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

NEUVIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR CHRISTIAN MULLER

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de M. Christian Muller vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une période de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025.

L'assemblée décide de ne pas allouer de rémunération à M. Christian Muller pour l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée décide d'autoriser le remboursement des frais raisonnables engagés par M. Christian Muller dans l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

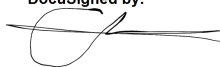
M. Christian Muller a fait savoir qu'il acceptait la fonction de membre du conseil d'administration de la Société et qu'il n'est atteint d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptibles d'empêcher son renouvellement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

DIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

DocuSigned by:

09B51440F69D405...

Monsieur Cedric DUCLOS
Président

DocuSigned by:

BAE076A5E75941E...

Monsieur Olivier BOURGES
Pour PSA Automobiles SA et Opel Automobile
GmbH
Scrutateur

DocuSigned by:

E9706EBED206476...

Monsieur Alexander NEDIGER
Pour Mercedes Benz AG,
Scrutateur

DocuSigned by:

0FDDC05E465F4E2...

Madame Caroline GROPALLO
Secrétaire

AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE

Société Européenne au capital de 270 000 000 Euros

Siège social : 140 Avenue D'Aquitaine 33520 Bruges

884 638 586 R.C.S. Bordeaux

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

1 Situation et activités de la Société, de ses filiales et des sociétés contrôlées.

La Société a été constituée le 17 juin 2020 et a débuté son activité principale d'étude, conception, développement, fabrication, vente, de cellules et de modules pour batteries, principalement pour applications automobiles, généralement de tous équipements et appareils nécessaires à leur fabrication ou pouvant concourir à leur bon fonctionnement et subsidiairement de tous produits susceptibles d'être fabriqués avec son outillage.

1.1.1 Faits marquants et principales activités

La Société créée en 2020 a continué à se développer au cours de l'année 2022. Au fur et à mesure de cette croissance, les règles et procédures nécessaires à sa structuration se mettent en place.

En accord avec la stratégie de croissance de la Société, Mercedes-Benz AG a confirmé sa décision de devenir actionnaire en mars 2022. Après réalisation des conditions suspensives relatives notamment aux contrôles des investissements étrangers et des concentrations, Mercedes Benz AG a participé à une augmentation de capital réservée à son bénéfice.

La Société suit la feuille de route correspondante à la stratégie validée lors de sa création et revue en 2022 lors de l'entrée de Mercedes-Benz AG dans le capital.

Le centre de recherche et de développement (« Centre d'Expertise »), situé à Bruges (France), inauguré le 27 septembre 2021, a poursuivi ses activités en 2022. Le Centre d'Expertise a été agrandi par la prise en location de bâtiments adjacents pour tenir compte de la montée des effectifs et des activités. Les travaux de recherche et développement progressent sur les différentes générations de cellules. Le design des modules du premier contrat client est finalisé.

L'inauguration de la ligne pilote sise à Nersac s'est tenue le 11 mars 2022. Cette ligne pilote produit des cellules et modules pour test des premiers produits et mise au point des équipements industriels, identiques à ceux du bloc 1 de l'usine de Billy-Berclau Douvrin.

Après obtention des autorisations nécessaires pour la construction et l'exploitation du bloc 1, le chantier a débuté le 3 janvier 2022 et continue en conformité avec le planning défini.

Les contrats clients signés et en cours nécessiteront la mise en place des 4 blocs suivants prévus dans la stratégie de la Société. Les pré-études correspondant à ce projet dit « Wave 2 » ont été lancées en 2022.

Le Groupe ACC a atteint au 31 décembre 2022 un effectif total salarié de 624 personnes.

1.1.2 Progrès réalisés / difficultés rencontrées

Les progrès réalisés sont décrits dans la section précédente.

La Société s'attache à exécuter les actions conformément au budget et à la stratégie validés par le Conseil d'Administration. Dans cette mise en œuvre, la Société a su gérer les difficultés opérationnelles inhérentes à tout projet ambitieux, y compris un rythme de

recrutement particulièrement élevé. Les événements en Ukraine se sont traduits par des hausses sur les coûts des matières premières et de l'énergie, encore peu significatifs en 2022. A cette exception, aucune autre difficulté n'a été rencontrée par la Société.

1.1.3 Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

La Société est exposée à la volatilité des prix des matières premières (lithium, manganèse, nickel, cobalt...) et de l'énergie, notamment liée à la crise en Ukraine, ainsi qu'aux effets de l'inflation. L'impact de ces fluctuations sur le résultat reste cependant limité en l'absence de production industrielle. Au travers d'une politique d'achats rigoureuse, la Société s'efforce de limiter l'effet induit de l'augmentation des prix des matières sur ses commandes d'équipements et sur les achats d'énergie.

Le risque de liquidité du Groupe ACC est faible, compte tenu d'un financement actuellement assuré par les apports en capital des actionnaires et par les subventions octroyées par les Etats et collectivités français et allemand.

1.2 Activités en matière de recherche et de développement

Les activités en matière de recherche et de développement sont réalisées notamment au niveau de la Société.

Les différents partenariats mis en place en 2021 se sont poursuivis, notamment les *joint development programs* avec Saft sur la Génération 3+ et Génération 4/4+ ; avec le CEA sur la Génération 3+.

Dans le cadre du dispositif européen de l'IPCEI, ACC a interagi en 2022 avec 8 partenaires sur la génération 3+ et 4. Dans ce cadre, la Société a également collaboré avec 10 partenaires académiques français, allemands et italiens sur les différents projets développés ci-dessus.

Pour l'année 2022, plusieurs partenariats stratégiques ont été conclus notamment sur le *solvent free process*, le perfectionnement mécanique du pack batterie et la charge rapide des batteries avec des fournisseurs de matériaux chimiques.

La Société a également organisé et coordonné le « *Technology Day* », un événement réunissant 14 nouveaux partenaires industriels et de recherche afin d'encourager l'innovation auprès de la Société dont une grande majorité a conduit à des travaux conjoints.

Les premières activités de recherche et développement en Allemagne ont commencé en 2022, conformément aux dispositifs de subvention octroyés à Opel ACC GmbH (désormais ACC Deutschland).

2 Présentation des comptes annuels et résultats

2.1 Examen des comptes et résultats

2.1.1 Méthode d'établissement des comptes annuels

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur (French GAAP).

2.1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est égal à 5 378 784 EUR en 2022 contre 771 238 EUR en 2021. Il correspond aux revenus générés par la vente d'études, de prototypes de cellules/modules et de ferraille liée à la démolition sur le terrain de Billy-Berclau Douvrin.

2.1.3 Résultat et proposition d'affectation

Le résultat net est une perte de 116 963 623 EUR dont les principales composantes sont les suivantes :

	2022 (en EUR)	2021 (en EUR)
Résultat exploitation	(117 179 535)	(53 829 568)
Résultat Financier	45 768	(2 946)
Résultat exceptionnel	170 143	20 000
Impôts	0	0
Résultat net	(116 963 623)	(53 832 513)

Concernant le résultat de l'exercice de (-116 963 623 EUR), il est proposé son affectation au compte de report à nouveau.

2.1.4 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, il est précisé que la Société a supporté 65 026 EUR de dépenses non déductibles fiscalement au cours de l'exercice écoulé. Les provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice s'élèvent à 193 650 EUR.

2.2 **Dividendes au cours des trois derniers exercices**

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

2.3 **Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière**

Les activités de la Société telles que décrites plus haut ont induit une forte croissance des charges. Ainsi :

- Les achats de matières premières et consommables s'élèvent à 19 517 733 EUR contre 6 771 343 EUR en 2021, reflétant l'approvisionnement nécessaire à la fabrication des prototypes de cellules à Bruges et aux travaux préparatoires aux tests à Nersac.
- Les autres achats et charges externes s'élèvent à 80 724 531 EUR contre 26 257 472 EUR en 2021, correspondant principalement au recours à la sous-traitance, aux études externes, au recours au personnel détaché, aux dépenses de voyage et de recrutement, dus à l'accroissement de l'activité.
- Les charges de personnel s'élèvent à 42 579 330 EUR contre 18 179 257 EUR en 2021, reflétant la croissance des effectifs en 2022.
- Une dotation aux amortissements de 12 509 599 EUR a été constatée en 2022 contre 1 712 375 EUR en 2021 ; elle correspond pour l'essentiel aux mises en service du Centre d'Expertise de Bruges et de l'usine pilote de Nersac.
- Une dotation aux provisions pour obsolescence de 266 471 EUR a été constatée sur le stock de matières premières en 2022.
- Les investissements réalisés en 2022 liés au Centre d'Expertise de Bruges, à la ligne pilote de Nersac et à la future usine de Billy-Berclau/Douvain portent l'actif immobilisé net de 164 533 529 EUR à 552 564 069 EUR dont 25 339 197 EUR de frais de développement activés pour les projets clients et industriels en cours.
- Les subventions reçues en 2022 s'élèvent à 344 millions d'euros.
- Le capital social a été porté de 180 à 270 millions d'euros en 2022.
- La trésorerie au 31 décembre 2022 s'élève à 363 163 059 EUR.

3 Présentation des comptes consolidés

Conformément à l'article R233-16 du Code de Commerce, la Société n'est pas tenue d'établir des comptes consolidés que, néanmoins, elle établit volontairement. Le périmètre de consolidation est composé de la Société et de ses deux filiales, Opel ACC GmbH (désormais ACC Deutschland) et ACC Italia.

3.1 Examen des comptes et résultats

3.1.1 Méthode d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur (IFRS).

3.1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est égal à 4 217 750 EUR en 2022 contre 42 238 EUR en 2021. Il correspond aux revenus générés par la vente d'études, de prototypes et de cellules/modules.

3.1.3 Résultat

Le résultat net consolidé est une perte de 36 633 640 EUR, comprenant une perte d'exploitation de 36 516 332 EUR.

3.2 Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière

Les activités de la Société telles que décrites plus haut ont induit une forte croissance des charges, partiellement compensée par les montants de subventions reconnus en résultat.

- Les achats de matières premières, consommables et matériel s'élèvent à 20 430 148 EUR contre 9 062 777 EUR en 2021, reflétant principalement l'approvisionnement nécessaire à la fabrication des prototypes de cellules à Bruges et aux travaux préparatoires aux tests à Nersac.
- Les autres achats et charges externes s'élèvent à 72 894 858 EUR contre 22 384 367 EUR en 2021, correspondant principalement au recours à la sous-traitance, aux études externes, au recours au personnel détaché, aux dépenses de voyage et de recrutement, dus à l'accroissement de l'activité.
- Les charges de personnel s'élèvent à 43 213 466 EUR contre 19 923 700 EUR en 2021, reflétant la croissance des effectifs en 2022.
- Le total des dotations aux amortissements et des dotations aux provisions s'élève à 13 410 613 EUR contre 2 195 735 EUR en 2021 ; il correspond pour l'essentiel aux mises en service du Centre d'Expertise de Bruges et de l'usine pilote de Nersac.
- L'impact en résultat 2022 des montants précités est diminué d'un montant total de 25 329 197 EUR, au titre de la capitalisation de frais de développement pour les projets clients et industriels en cours.
- Un montant de 84 723 913 EUR de subventions a été reconnu en résultat en 2022, contre 52 791 184 EUR en 2021.
- Les investissements réalisés en 2022 liés au Centre d'Expertise de Bruges, à la ligne pilote de Nersac et à la future usine de Billy-Berclau/Douvrin portent l'actif immobilisé net de 170 392 440 EUR à 554 416 120 EUR dont 25 329 197 EUR de frais de développement activés.
- La trésorerie consolidée au 31 décembre 2022 s'élève à 364 079 258 EUR.

4 Evolution prévisible

4.1 Perspectives

La mise en production du bloc 1 de l'usine de Billy-Berclau Douvrin est prévue en 2023.

Le Groupe ACC envisage de développer davantage ses activités avec un bloc 2 à Billy-Berclau Douvrin en 2025, la mise en production de l'usine de Kaiserslautern (Allemagne) en 2025 et une autre usine à Termoli (Italie) en 2026. Une décision est attendue en 2023, avec le

but d'atteindre une capacité minimum de 120GWh sur ces trois sites avant 2030, représentant un investissement de €7 billions.

Le recrutement continue et une montée en puissance est attendue tout au long de l'année 2023.

Un projet de financement par dette à été initié fin 2022 et il devrait être finalisé courant 2023. L'objectif de cette dette est de financer la construction des blocs (gigafactory) en France, Allemagne et Italie.

Au-delà des contrats commerciaux signés en 2022, la Société est sollicitée pour de nouvelles consultations et de nouveaux contrats commerciaux sont attendus.

D'autres partenariats stratégiques (R&D, industriel, IT) sont en cours d'étude.

4.2 Risques et incertitudes

Des tests critiques doivent continuer et démontrer la performance de nos produits et des process de production associés.

Des risques de prix et de disponibilités pour les achats de la Société sont également probables, le marché étant sous tension. Cette situation est aggravée par la guerre en Ukraine.

La Société pourrait également être exposée à des difficultés de recrutement face à des besoins en croissance rapide et à un marché de l'emploi dynamique.

La Société a initié en 2022 une démarche de cartographie des risques visant à déterminer les principaux risques auxquels elle est exposée, leur impact et les actions de maîtrise de ces risques.

5 Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L.441-14 et D.441-4, I du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2022 et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

	Non échu	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	≥91 jours	Total
Nb de factures concernées	813	121	52	24	145	1 157
Montant TTC €	37 645 333	484 284	50 751	-137 000	1 585 512	39 628 880
% des achats TTC	95%	1%	0%	0%	4%	100%
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Selon les fournisseurs – délais contractuellement convenus					

La décomposition des dettes fournisseurs pour l'exercice 2021 était de

	Non échu	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	≥91 jours	Total
Nb de factures concernées	546	37	7	5	16	611
Montant TTC €	5 896 088	274 423	181 673	61 013	90 641	6 503 838
% des achats TTC	91%	4%	3%	1%	1%	100%
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Selon les fournisseurs – délais contractuellement convenus					

Au 31 décembre 2022, les créances clients s'élèvent à 5 192 010 €. Au 31 décembre 2021, les créances clients comprenaient 2 factures et s'élevaient à 779 647 € non encore échues.

	Non échu	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	≥91 jours	Total
Nb de factures concernées	14	1	1	0	3	19
Montant TTC €	5 175 039	329	14 037	0	2 605	5 192 010
% Total TTC	100%	0%	0%	0%	0%	100%

6 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

6.1 Changement de dénomination sociale d'Opel ACC GmbH

Par décision de l'Assemblée Générale d'Opel ACC GmbH en date du 5 janvier 2023, la filiale a changé sa dénomination sociale à : Automotive Cells Company Deutschland GmbH.

6.2 Augmentation du capital social d'ACC Italia

Par décision de l'Assemblée Générale d'ACC Italia en date du 24 mars 2023, le capital social de la filiale a été porté de 1 000 EUR à 2 000 000 EUR.

6.3 Subventions en Italie

Invitalia, agence gouvernementale italienne pour l'attraction des investissements et le développement des entreprises, a approuvé le 14 avril 2023 le projet présenté par ACC Italia relatif à la réalisation du projet industriel de Termoli et de deux projets de recherche et développement dans la même région. L'aide d'état maximale accordée est de 256 millions d'euros, sous réserve d'approbation par la Commission Européenne.

7 Prises de participations, filiales et succursales

En date du 13 mai 2022, la Société a créé une filiale en Italie, Automotive Cells Company Italia S.R.L., société de droit italien au capital initial de 1 000 EUR, sise à Milan, enregistrée sous le numéro 12411540961, dans le but de développer et de gérer la 3^{ème} Gigafactory, située sur la commune de Termoli (Italie). La Société est l'actionnaire unique de la société Automotive Cells Company Italia S.R.L.

La Société n'a, directement ou indirectement,

- Pris aucune participation ;
- Créé aucune autre filiale ou de succursale ;

au cours de l'exercice 2022.

8 Renseignements Généraux sur la Société

8.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société est de 270 000 000 EUR, composé de 270 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR.

8.2 Filiales et Succursales

Au 31 décembre 2022, la Société a deux filiales à 100% :

- Opel ACC GmbH (désormais Automotive Cells Company Deutschland GmbH), société de droit allemand au capital de 25 000 EUR, sise à Kaiserslautern, enregistrée sous le numéro HRB 94974.
- Automotive Cells Company Italia S.R.L., société de droit italien au capital initial de 1 000 EUR, sise à Milan, enregistrée sous le numéro 12411540961.

En application de l'article L 232-1 II du code de commerce, il est précisé que la Société n'a pas de succursale.

8.3 Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2022, la participation des salariés au capital de la Société est de 0%.

9 Commissaires aux comptes

9.1 Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports sur les comptes de l'exercice 2022, établis par le Commissaire aux comptes, sont à la disposition des actionnaires de la Société.

9.2 Situation des mandats des commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes de la Société sont :

- La société Ernst & Young Audit : commissaire aux comptes titulaire.

Elle a été nommée par l'Assemblée Générale du 6 août 2020 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

10 Gouvernement d'entreprise

10.1 Organe de direction

Par une décision en date du 6 août 2020, le Conseil d'Administration a décidé d'opter pour une dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

Monsieur Ghislain Lescuyer a été nommé Président du Conseil d'Administration. Monsieur Yann Vincent a été nommé Directeur Général et assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société.

Par une décision en date du 6 juillet 2022, le Conseil d'Administration, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Ghislain Lescuyer, a décidé de coopter Monsieur Cédric Duclos en qualité d'administrateur de la Société et de le nommer Président du Conseil d'Administration, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Ghislain Lescuyer, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2023 sur les comptes du dernier exercice clos.

10.2 Liste des mandataires sociaux et de leurs mandats ou fonctions

La liste des mandataires sociaux et de leurs mandats ou fonctions durant l'exercice 2022 est jointe en Annexe des présentes.

10.3 Rémunérations et indemnités


En 2022, aucune rémunération ou indemnité n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration au titre de leurs fonctions de mandataire social.

10.4 Convention entre dirigeant ou actionnaire significatif et une filiale

Des conventions dites « réglementées » sont intervenues ou ont été poursuivies entre la Société et ses mandataires sociaux ou ses actionnaires en 2022, et ont fait l'objet d'une information au commissaire aux comptes.

11 Délégations en matière d'augmentation de capital

Il n'existe pas de délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour les augmentations de capital de la Société.

DocuSigned by:

D5F46B9D4D9F4E7...

Yann Vincent
Directeur Général

**ANNEXE : LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS MANDATS OU FONCTIONS
EN 2022**

Nom	Nomination	Renouvellement	Fin de mandat Année	Fonction/mandat dans la Société	Autres fonctions – Mandats Autres Sociétés	
					Société	Mandat/Fonction
Stéphane Michel	1/03/2021		2023	Administrateur	TOTAL ALGERIE	Directeur Général
					TOTAL E&P LIBAN	Administrateur
					TOTAL E&P WAHA LIMITED	Director
					TOTAL EREN HOLDING	Administrateur
					TotalEnergies Electricité et Gaz France	Président du Conseil d'Administration et Administrateur
					TotalEnergies SE	Membre du COMEX et membre du Comité Performance Groupe
Ghislain Lescuyer	17/06/2020	06/08/2020	06/07/2022	Président du Conseil d'administration	SAFT GROUPE SA	Directeur Général
				Administrateur	SAFT EV SAS	Président
					TADIRAN BATTERIES LTD	Chairman of the Board
Cédric Duclos	06/07/2022		2023	Président du Conseil d'administration	SAFT GROUPE SA	Directeur Général
				Administrateur	SAFT EV SAS	Président
					TADIRAN BATTERIES LTD	Chairman of the Board
Bernadette Baudier	06/08/2020		12/05/2022	Administrateur	TotalEnergies Electricité et Gaz France	Administrateur
					TOTAL E&P NIGERIA LTD	Director
					TOTAL GAS & POWER BUSINESS SERVICES	Président
Olivier Bourges	06/08/2020		2023	Administrateur	DONGFENG PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SALES COMPANY Ltd.	Supervisory Director
					PCMA Holding B.V.	Administrateur A
					Stellantis (Wuhan) MANAGEMENT COMPANY CO., Ltd.	Supervisory Director
					FCA US LLC	Director
					DONGFENG PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES COMPANY Ltd	Administrateur

Nom	Nomination	Renouvellement	Fin de mandat Année	Fonction/mandat dans la Société	Autres fonctions – Mandats Autres Sociétés	
					Société	Mandat/Fonction
Richard Keith Palmer	24/04/2021		12/05/2022	Administrateur	Comau S.p.A.	Administrateur
					FCA Group Marketing S.p.A.	President
					Neptunia Assicurazioni Marittime S.A.	President
					Fiat Chrysler Rimaco SA	Vice-President
					FCA Italy S.p.A.	Administrateur
					FCA Fiat Chrysler Participacoes Brasil Limitada	Membro Conselho Consultivo
					Fiat Chrysler Finance S.p.A.	President
					Fiat Chrysler Polska Sp. z.o.o.	Administrateur
					Maserati S.p.A.	Administrateur
					Mobilisights LLC	Administrateur
					Teksid S.p.A.	Administrateur
					FCA US LLC	Administrateur et Senior Executive
					FCA Foreign Sales Holdco Ltd.	Administrateur
Stellantis N.V.	Chief Financial Officer					
Stellantis Ventures B.V.	Managing Director					
Christian Müller	06/08/2020		2023	Administrateur	PSA AVTEC Powertrain Private Limited	Director
Yann Vincent	06/08/2020		2023	Directeur Général	ACC Deutschland GmbH	Managing Director
					ACC Italia S.R.L.	Administrateur Unique
Alexandre Nediger	12/05/2022		2025	Administrateur	Mercedes-Benz AG	Vice President Corporate Development
					Mercedes-Benz Group China Ltd.	Member of the Board of Directors
					Mercedes-Benz Research & Development Tel Aviv Ltd.	Member of the Board of Directors
					Sila Nano Technologies Inc.	Member of the Board of Directors
					Mercedes-Benz Grund Services GmbH	Chairman of the Supervisory Board
					Mercedes-Benz Verwaltungsgesellschaft für Grundbesitz mbH	Chairman of the Supervisory Board
HERE International B.V.	Member of the Supervisory Board					
Andreas Friedrich	12/05/2022		2025	Administrateur	Mercedes-Benz AG	Vice President Joint Battery Development & Industrialization – Member of the Executive Board
					Arena2036 e.V. University of Stuttgart	Chairman of the Board of Management
					Accumotive GmbH & Co. KG	Gesellschafter - Member of the Supervisory Board

Automotive Cells Company SE

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit



Automotive Cells Company SE

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Automotive Cells Company SE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Automotive Cells Company SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Nous précisons que ces comptes consolidés ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2021 retraitées selon les mêmes règles.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 30 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned above the name Vincent Coste.

Vincent Coste

AUTOMOTIVE CELLS COMPANY

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

140, AVENUE D'AQUITAINE

**33520 BRUGES
FRANCE**

1.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	4
2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
3.	VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	6
4.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
5.	PRESENTATION DU GROUPE	7
6.	SYNTHESE DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES	8
6.1	Principes généraux	8
6.2	Périmètre de consolidation	9
6.3	Aides publiques	9
6.3.1	Description des mécanismes d'aides publiques françaises	10
6.3.2	Description des mécanismes d'aides publiques allemands	11
6.3.3	Synthèse des aides publiques encaissées	12
6.3.4	Clause de retour à meilleure fortune	12
6.4	Immobilisations incorporelles	14
6.4.1	Autres immobilisations incorporelles	14
6.4.2	Capitalisation des coûts de R&D	14
6.5	Immobilisations corporelles	16
6.6	Dépréciation d'actifs	16
6.7	Contrat de location	18
6.8	Immobilisations financières	18
6.9	Emprunts, fournisseurs et comptes rattachés	18
6.10	Trésorerie et équivalent de trésorerie	19
6.11	Capital, réserves et paiements des dividendes	19
6.12	Avantages postérieurs à l'emploi et avantages sociaux à court terme	19
6.13	Provisions	20
6.14	Reconnaissance du chiffre d'affaires	20
6.15	Impôt sur le résultat	21
6.16	Conversion en devise étrangère	21
6.17	Estimations comptables significatives et jugements	22
7.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22

8.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24
9.	CONTRATS DE LOCATION	26
10.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26
11.	STOCKS ET EN-COURS	27
12.	CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIF CIRCULANT	28
13.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	28
14.	PRODUITS DIFFERES	29
15.	AIDES PUBLIQUES ET EMPRUNTS	29
15.1	Aides publiques	29
15.2	Emprunts courants et non-courants	29
16.	DETTES FOURNISSEURS et comptes rattachés, ET AUTRES DETTES	29
17.	PROVISIONS NON-COURANTES	30
18.	IMPOTS DIFFERES ET IMPOT COURANT	31
19.	CHIFFRE D’AFFAIRES	32
20.	AUTRES PRODUITS d’exploitation	32
21.	CHARGES DE PERSONNEL	32
22.	IMPOTS ET TAXES	33
23.	ACHATS CONSOMMES	33
24.	CHARGES EXTERNES	33
25.	DEPRECIATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	34
26.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES	34
27.	PARTIES LIEES	35
28.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	35
29.	ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES	36
30.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	36

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Bilan (en milliers d'euros)	Notes	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Immobilisations incorporelles	Note 7	41 256	1 613	82
Immobilisations corporelles	Note 8	512 912	168 693	29 310
Immobilisations financières	Note 10	247	86	86
Actif non-courant		554 416	170 392	29 478
Stock et en-cours	Note 11	9 623	1 095	-
Clients et comptes rattachés	Note 12	5 192	780	-
Autres actifs courants	Note 12	27 127	10 160	6 438
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	Note 13	364 079	94 710	127 765
Actif courant		406 021	106 745	134 203
Total Actif		960 437	277 137	163 681
Capital	Note 4	270 000	180 000	32 000
Prime d'émission	Note 4	300 000	-	-
Réserves	Note 4	(1 355)	(648)	-
Résultat de la période	Note 4	(36 634)	(1 010)	(648)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère		532 011	178 342	31 352
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
Capitaux propres		532 011	178 342	31 352
Produits différés	Note 14	25 329	-	-
Aides publiques	Note 15	300 815	67 684	117 925
Emprunts non-courants	Note 15	5 062	5 138	-
Provisions non-courantes	Note 17	1 551	1 744	19
Passif non courant		332 757	74 566	117 943
Emprunts courants	Note 15	752	659	-
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 16	35 726	22 658	13 501
Autres dettes	Note 16	59 190	913	885
Passif courant		95 669	24 229	14 385
Total Passif		428 426	98 795	132 329
Total Capitaux propres et passif		960 437	277 137	163 681

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Note	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020 (4 mois)
Chiffre d'affaires	Note 19	4 218	42	-
Autres produits d'exploitation	Note 20	86 136	53 526	10 071
Achats consommés	Note 23	(12 217)	(9 063)	(34)
Charges externes	Note 24	(69 031)	(22 378)	(9 100)
Charges de personnel	Note 21	(29 429)	(19 924)	(1 374)
Impôts et taxes	Note 22	(2 250)	(971)	(228)
Dot./Amt & Dépr. sur Immobilisations	Note 25	(13 411)	(2 196)	(7)
Reprises de provisions	Note 25	-	14	-
Autres charges d'exploitation	Note 24	(532)	(1)	1
Résultat d'exploitation (perte)		(36 516)	(950)	(671)
Autres produits financiers	Note 26	-	-	23
Coûts des emprunts	Note 26	(113)	(61)	-
Coûts d'emprunts nets		(113)	(61)	23
Autres charges financières	Note 26	(11)	-	-
Résultat avant impôt		(36 640)	(1 011)	(648)
Impôt courant	Note 18	-	-	-
Impôt différé	Note 18	6	1	-
Résultat après impôt		(36 634)	(1 010)	(648)
Résultat net de la période		(36 634)	(1 010)	(648)
Résultat net (part du groupe)		(36 634)	(1 010)	(648)
Résultat net (intérêts minoritaires)				
Résultat global (en milliers d'euros)	Note	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020 (4 mois)
Résultat net (perte)		(36 634)	(1 010)	(648)
Eléments à reclasser en résultat		0	0	0
Ecart de conversion		-	-	-
Eléments à ne pas reclasser en résultat		303		
Gains (pertes) actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi	Note 4	303	-	-
Autre résultat global de la période		303	0	0
Total résultat global de la période		(36 331)	(1 010)	(648)

3. VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Tableaux de flux de trésorerie (en milliers d'euros)	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020 (4 mois)
Résultat net (perte)	(36 634)	(1 010)	(648)
Ajustements			
Elim. des amortissements et provisions	13 155	2 182	30
Variation de l'impôt différé	(6)	(1)	-
Impact des aides publiques sur le résultat	(84 724)	(52 791)	(10 071)
Flux de trésorerie après coût de la dette et impôts	(108 209)	(51 620)	(10 689)
Elim. de l'impôt courant	-	-	-
Elim. des intérêts financiers	113	61	-
Flux de trésorerie avant coût de la dette et impôts	(108 096)	(51 559)	(10 689)
Variation nette des stocks	(8 753)	(1 095)	-
Variation nette des créances d'exploitation	(21 374)	(2 598)	13 501
Variation nette des dettes d'exploitation	10 883	8 782	(16 374)
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(127 340)	(46 470)	(13 562)
Acquisitions d'immobilisations	(371 826)	(143 262)	(29 392)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	35 483	6 999	10 821
Augmentation (Diminution) des autres immobilisations financières	(161)	0	(86)
Flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement	(336 505)	(136 262)	(18 657)
Augmentation du capital	390 000	148 000	32 000
Aides publiques encaissées	343 985	1 750	128 000
Remboursements d'emprunts (cf note 6.3.3)	(659)	(12)	(16)
Intérêts payés	(113)	(61)	-
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	733 213	149 677	159 984
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	-	-	-
Augmentation/ (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	269 369	(33 055)	127 765
Trésorerie: ouverture	94 710	127 765	0
Trésorerie: clôture	364 079	94 710	127 765
Variation de trésorerie	269 369	(33 055)	127 765

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En milliers d'euros	Capital social	Prime d'émission	Réserves	Résultat global de la période	Résultat de la période	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Augmentation du capital	32 000					32 000	-	32 000
Résultat de la période					(648)	(648)	-	(648)
Capitaux propres au 31 Décembre 2020	32 000	0	0	0	(648)	31 352	-	31 352
Affectation du résultat			(648)		648	-	-	-
Résultat de la période					(1 010)	(1 010)	-	(1 010)
Distribution by the consolidating company						-	-	-
Augmentation du capital	148 000					148 000	-	148 000
Résultat global de la période						0	-	-
Ecart de conversion						0	-	-
Impacts des changements de taux d'impôts						0	-	-
Capitaux propres au 31 Décembre 2021	180 000	0	(648)	0	(1 010)	178 342	-	178 342
Affectation du résultat			(1 010)		1 010	-	-	-
Résultat de la période					(36 634)	(36 634)	-	(36 634)
Distribution by the consolidating company						-	-	-
Augmentation du capital	90 000	300 000				390 000	-	390 000
Résultat global de la période				303		303	-	303
Ecart de conversion						-	-	-
Impacts des changements de taux d'impôts						-	-	-
Capitaux propres au 31 Décembre 2022	270 000	300 000	(1 658)	303	(36 634)	532 011	-	532 011

Au 31 décembre 2022, le capital social est composé de 270 000 000 actions de valeur nominale 1 euro.

5. PRESENTATION DU GROUPE

La société ACC SE a été créée le 23 juin 2020 par Saft et Stellantis, ses deux actionnaires fondateurs. L'activité d'ACC (ci-après Le Groupe) est organisée autour du design, de la production et de la commercialisation de batteries pour les véhicules électriques en Europe. Le secteur des batteries pour véhicules électriques, à haute technologie et à évolution très rapide, est naissant en Europe et ACC bénéficie de l'apport de ces actionnaires, acteurs mondiaux de premier plan : l'expérience et des talents complémentaires.

- Saft, société spécialisée dans les batteries de haute technologie, est un pionnier de l'industrie et une filiale à 100% du le géant de l'énergie, TotalEnergies.
- Stellantis N.V est un des leaders mondiaux de l'industrie automobile avec son portefeuille de 14 marques (dont Alfa Romeo, Chrysler, Citroën, Fiat, Maserati, Opel, Peugeot...)
- Mercedes-Benz est depuis longtemps un modèle pour le transport de luxe et l'ingénierie de haute-qualité. Mercedes a rejoint ACC comme troisième actionnaire en mai 2022.

Depuis sa création, ACC a été largement soutenue par l'Europe, particulièrement par les gouvernements Français et Allemand dans le cadre de programmes d'aides publiques.

Entre 2020 et 2021, ACC a conçu et construit son centre d'excellence de R&D à Bruges (en France près de Bordeaux). Parallèlement, une usine pilote ultramoderne a été construite à Nersac (Nouvelle-Aquitaine). Le premier contrat client a été signé le 6 mai 2021 et le second a été signé le 1er novembre 2022, tous deux avec PSA AUTOMOBILES S.A (Groupe Stellantis).

L'usine pilote de Nersac (en France près d'Angoulême) a démarré son activité en 2022 avec les équipements industriels de série afin de définir, étalonner et fiabiliser la

technologie des batteries vertes aussi bien pour la production d'échantillons à but interne (effort de R&D) que pour les premiers contrats clients.

En 2022, le premier « Bloc » de production, une « Gigafactory », a été construite à Billy-Berclau Douvrin (en France – région Hauts-de-France). Les équipements de production seront installés dans cette usine courant 2023 avec comme objectif le lancement de la production de modules de batteries pour le premier client début 2024.

ACC prévoit d'étendre son site de Billy-Berclau Douvrin avec la construction d'un second « Bloc » en 2025 et en créant une seconde « Gigafactory » à Kaiserslautern (Allemagne) en 2025, suivie par une troisième à Termoli (Italie) en 2026. Les décisions finales d'investissements pour ces unités sont attendus pour l'année 2023. L'objectif d'ACC est d'offrir une capacité minimum de 120GWh sur ses 3 sites avant 2030. L'investissement total du projet est estimé à 7 milliards d'euros.

Ce sont déjà 900 personnes en 2022 (contre 400 en 2021) qui sont dédiés à l'objectif de faire d'ACC un leader dans la production de batterie pour véhicules électriques ; et la croissance de la société va se poursuivre en 2023.

AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE a son siège social au 140, avenue d'Aquitaine à Bruges en France. Les comptes consolidés de la société ont été arrêtés lors du Conseil d'Administration du 19 avril 2023.

6. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

6.1 Principes généraux

Les principes comptables essentiels qui ont été mis en œuvre dans la préparation de ces comptes consolidés sont résumés ci-dessous.

Les états financiers sont établis en continuité d'exploitation et conformément au référentiel IFRS publié par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») tel qu'approuvé par l'Union européenne. Ce référentiel est consultable sur le site internet de la Commission européenne. ACC a adopté dès sa constitution le référentiel IFRS. A ce titre, les comptes consolidés comprennent les trois années fiscales depuis la création de la société (2020, 2021 et 2021).

Ces comptes consolidés sont présentés en euros, qui est aussi la monnaie fonctionnelle d'ACC et de ses filiales. Tous les montants figurant dans les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Les normes, amendements et interprétations suivants ne sont pas encore effectifs et n'ont pas encore été adoptés par le groupe.

- IFRS 17 « Contrat d'assurance »
- Amendement IFRS 17 « Contrat d'assurance » (amendement à IFRS 17 et IFRS 4)
- Classification des Passifs en courant et non courant (amendement à IAS 1)
- Information sur les méthodes comptables (amendement IAS 1 et IFRS 2)

- Impôts différés liés à des actifs et des passifs générés par une transaction unique (amendement à IAS 12)
- Description des politiques comptables (amendement à IAS 1)
- Définition des estimations comptables (amendement à IAS 8)

L'impact attendu de la mise en œuvre de ces textes est considéré non significatif par ACC.

6.2 Périmètre de consolidation

Les états consolidés du groupe contiennent ceux de la société mère, ACC SE et de toutes ses filiales.

ACC SE détient l'intégralité du capital de ses 2 filiales au 31 Décembre 2022 :

- OPEL ACC GmbH (renommée ACC Deutschland fin 2022) a été acquise en 2020 à travers une transaction avec le groupe Stellantis ne remplissant pas les critères de regroupement d'entreprises au sens de la norme IFRS3. Cette filiale est destinée à exploiter la future Gigafactory de Kaiserslautern et à réaliser des activités de R&D. Le démarrage de l'activité est intervenu au second trimestre 2022.
- ACC Italie SRL a été créée en mai 2022. La société détiendra la future Gigafactory de Termoli et réalisera des activités de R&D. Les premières étapes de la société ont été menées en 2022.

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>% d'intérêt et de contrôle</i>	<i>% d'intérêt et de contrôle</i>	<i>% d'intérêt et de contrôle</i>
Automotive Cells Company	Société Mère	Société Mère	Société Mère	100%	100%	100%
Opel ACC GmbH	Intégration global	Intégration global	Intégration global	100%	100%	100%
ACC Italia Srl	Intégration global	Non créée	Non créée	100%	na	na

L'ensemble des sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre de chaque année.

Toutes les transactions et positions bilantielles entre les sociétés du groupe ont été éliminées dans le cadre de la préparation des comptes consolidés. Les montants reportés par les filiales ont été ajustés afin d'assurer l'homogénéité des principes comptables au sein de l'ensemble du groupe.

6.3 Aides publiques

En décembre 2019, la commission européenne a autorisé la France et l'Allemagne à accorder des aides publiques à ACC pour un montant maximal de 1 283 M€ dans le cadre du dispositif européen IPCEI (Important Project of Common European Interest / Projet d'Importance d'intérêt européen), accompagnant la société dans la mise en œuvre de

son projet de développement et de fabrication de cellules électriques européennes. Le mécanisme d'aides IPCEI est répartie entre la France (846 M€) et l'Allemagne (437 M€).

6.3.1 Description des mécanismes d'aides publiques françaises

Le mécanisme des aides publiques françaises est reflété dans 3 contrats pour un montant total de 846 M€, signé par ACC SE, selon la décomposition suivante :

- BPI : 690 M€
- Région Hauts de France : 121 M€
- Région Nouvelle Aquitaine représentant le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) : 35 M€

1. Contrat BPI

Le contrat a été signé en 2020. Les coûts éligibles (jusqu'au 31.12.2030) au sens de ce contrat sont définis comme les dépenses d'exploitation, en ce compris les amortissements relatifs à des actifs non spécifiés contractuellement, et relatives :

- Au centre d'expertise de Bruges et l'unité pilote de Nersac.
- A la Gigafactory de Billy-Berclau Douvrin.

L'aide de la BPI (690 M€) est payée en 3 tranches basées sur les jalons du projet.

- Première tranche de 75 M€ a été versée à ACC SE en 2020.
- La seconde tranche de 290 M€ a été versée à ACC SE courant 2022.
- La troisième tranche de 325 M€ à verser à la commande d'équipements industriels pour le premier « Bloc » de Billy-Berclau Douvrin en 2023
- La description des clauses de retour à meilleure fortune liées à ce contrat, est présentée au paragraphe 6.3.3.

2. Contrat Région Hauts de France

Le contrat a été signé en 2020. Le montant global de 121 M€ a été réparti entre 4 organismes :

- La Région Hauts de France
- La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin "CALL"
- La Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Artois, Lys, Romane "CABBALR"
- Le syndicat mixte du parc des industries Artois Flandres "SIZIAF"

Les coûts éligibles au sens de ce contrat sont définis comme des dépenses d'exploitation, en ce compris les amortissements relatifs à des actifs non spécifiés contractuellement et relatives la Gigafactory de Billy-Berclau Douvrin (localisé dans la région Hauts de France) ; coûts encourus et à encourir jusqu'au 31.12.2030.

Comme pour le contrat BPI, le versement est organisé en 3 tranches, basée sur des jalons identiques :

- Première tranche (53 M€) a été versée à ACC SE en 2020.
- Seconde tranche (53 M€) a été versée à ACC SE fin 2022
- Troisième tranche (15 M€) à verser à la commande d'équipements industriels pour le premier « Bloc » de Billy-Berclau Douvrin en 2023

Pour les contrats BPI (section 1) et Hauts de France (section 2), les aides publiques sont versées à ACC en fonction de jalons industriels, indépendamment des dépenses engagées.

Les coûts éligibles sont approuvés à-posteriori et alloués aux montants effectivement reçus jusqu'au plafond d'aides publiques

3. Région Nouvelle Aquitaine / Contrats FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)

Trois contrats ont été signés pour un montant total de 35 M€.

- Contrat avec la Région Nouvelle Aquitaine pour Bruges (Centre d'Expertise) : 3,5 M€ (signé le 9/12/2020)
- Contrat FEDER pour Bruges (Centre d'Expertise) : 5,5 M€ (signé le 9/02/2021)
- Contrat FEDER pour Nersac (Ligne pilot) : 26 M€ (signé le 16/02/2021)

Les dépenses relatives aux centres d'expertise (Bruges) sont financées jusqu'à 9 M€ (FEDER 5,5 M€ et Région NA : 3,5 M€).

Les dépenses relatives à l'usine pilote (Nersac) sont financées jusqu'à 26 M€ (FEDER seulement)

A l'exception d'un acompte de 1,75 M€ reçu de la Région Nouvelle-Aquitaine le 12/01/2021, tous les encaissements au titre de ces contrats sont reçus a posteriori (contrairement aux contrats BPI et Hauts de France), lorsque les coûts éligibles déclarés sont approuvés par les autorités.

Les contrats BPI et Hauts de France comprennent un engagement progressif en matière de création d'emplois en France, tant à Bruges/Nersac qu'à Billy Berclau-Douvrin. Les niveaux de recrutement sont actuellement en ligne avec ce régime contractuel.

6.3.2 Description des mécanismes d'aides publiques allemands

Le 19 août 2021, ACC SE a signé avec le Bundesministerium fur Wirtschaft und Energie (Ministère allemand de l'Economie et de l'Energie), un contrat de subvention en faveur d'Opel ACC GmbH (désormais rebaptisée ACC Deutschland GmbH) pour un montant maximum de 436,8 M€.

Le mécanisme d'aides publiques est réparti comme suit :

- 385,7 M€ provenant du budget fédéral (plan économique du Fonds pour l'énergie et le climat - EKF)
- 51,1 M€ provenant du budget de l'Etat de Rhénanie-Palatinat

Les coûts sont éligibles sur une période s'étendant du 01.09.2021 au 31.12.2030 et sont définis comme des charges d'exploitation, en ce compris les amortissements relatifs à des actifs non spécifiés contractuellement, relatives à la Gigafactory de Kaiserslautern.

Les synthèses périodiques des coûts éligibles sont soumises aux autorités sur une base trimestrielle. Les aides publiques sont versées une fois les coûts déclarés validés par les autorités.

Le contrat comprend un engagement progressif de création d'emplois en Allemagne. Le business plan de la société est en ligne avec ce dispositif contractuel.

6.3.3 Synthèse des aides publiques encaissées

en milliers d'euros	reçus en 2020	31/12/2020	reçus en 2021	31/12/2021	reçus en 2022	31/12/2022
BPIFrance	75 000	75 000		75 000	290 000	365 000
Région Hauts de France	53 000	53 000		53 000	53 000	106 000
Région Nouvelle Aquitaine			1 750	1 750		1 750
FEDER Bordeaux					319	319
FEDER Nersac					612	612
ACC SE	128 000	128 000	1 750	129 750	343 932	473 682
ACC Deutschland					53	53
Consolidé	128 000	128 000	1 750	129 750	343 985	473 735

6.3.4 Clause de retour à meilleure fortune

Les mécanismes d'aides publiques français et allemands comprennent une clause de retour à meilleure fortune.

Cette clause exige qu'un calcul soit effectué tous les 5 ans à compter du 30 juin 2026 et ce jusqu'à une période se terminant 5 ans après la fin du premier déploiement industriel, actuellement estimé à 2030-2031.

En application de cette clause, à chaque date de calcul, si la différence entre :

- Valeur actuelle nette, actualisée à 9 % (facteur d'actualisation défini contractuellement), des flux de trésorerie réels cumulés après impôts audités ex

post (y compris les dépenses d'investissement, à l'exclusion des paiements d'aides d'État et des flux de trésorerie de financement)

Et

- Valeur actuelle nette, actualisée à 9 % (facteur d'actualisation défini contractuellement), de l'aide effective reçue par ACC

est positive (l'excédent), une partie de l'excédent doit être remboursée. Dans le cas où la différence est négative, ACC remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement des aides publiques.

Sur la base du dernier Business Plan validé par le Conseil d'Administration en mai 2022, le mécanisme de calcul conduit à un montant négatif. Sur la base de cette analyse effectuée par le conseil d'administration, ACC estime qu'il existe une assurance raisonnable qu'ACC remplisse les conditions relatives à la dispense de remboursement des aides publiques.

En conséquence, à chaque date de clôture, les aides publiques françaises et allemandes correspondant aux coûts éligibles réels encourus au cours de la période sont traitées comme une subvention publique au sens du paragraphe 10 d'IAS 20 et la partie correspondante des aides publiques reçues est comptabilisée comme une composante des autres produits d'exploitation, compensant financièrement ces coûts éligibles qui restent classés comme charges d'exploitation (voir aussi la note 14).

Régime de propriété intellectuelle

Les contrats d'aides publiques stipulent qu'ACC s'engage à faire connaître, par l'intermédiaire du Comité de Suivi, toute décision en matière de propriété intellectuelle, en France et à l'étranger, et à ne pas procéder à l'aliénation, à la cession, à l'apport ou à la transmission de toute propriété intellectuelle sans l'accord des bailleurs de fonds.

Le cadre contractuel stipule également que, quel que soit le résultat du projet désigné par le cadre contractuel des aides publiques, ACC demeure titulaire de la propriété

intellectuelle résultant de ses activités de recherche et développement et sera autorisé à réutiliser cette technologie à d'autres fins commerciales.

6.4 Immobilisations incorporelles

6.4.1 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis utilisés pour les activités de gestion d'ACC. Ces actifs sont comptabilisés au coût d'acquisition et sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée. Les durées de vie utiles suivantes sont appliquées :

- Logiciel : 3 ans
- Contrats de licence technique avec SAFT : 10 M€ réglés par ACC en 2022 pour l'utilisation de licences non exclusives sur une durée contractuelle de 15 ans

Les coûts associés à l'entretien des logiciels, i.e. les dépenses liées aux correctifs et autres mises à jour mineures ainsi qu'à l'installation, sont comptabilisées en charges lors qu'encourus.

6.4.2 Capitalisation des coûts de R&D

Le processus d'innovation peut s'analyser en une activité de recherche et une activité de développement.

- La recherche est l'activité qui permet d'acquérir des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles.
- Le développement est l'application des résultats de la recherche en vue de la réalisation des produits, avant le commencement de leur production commerciale.

Les coûts liés à la recherche sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont, quant à eux, immobilisés dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer :

- son intention ainsi que sa capacité technique et financière de mener le projet de développement à son terme, qui se matérialisent notamment par l'obtention d'une lettre de nomination / un contrat du client sur le projet ;
- que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs d'une valeur supérieure à sa valeur nette comptable, qui s'analyse notamment par une marge prévisionnelle du projet suffisante ;
- et que le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement inscrits à l'actif de l'état de la situation financière correspondent donc à :

- Projets d'application spécifique à un client donné reposant sur des standards génériques validés ou sur des technologies génériques approuvées par l'ACC.
 - Nouveaux produits (cellules et systèmes de batteries pour véhicules électriques) : le développement de nouveaux produits ou les améliorations apportées à des produits existants où des techniques électrochimiques, mécaniques, électroniques ou thermiques sont utilisées.
 - Associé à de nouveaux procédés : le développement de nouvelles techniques par le développement d'un nouveau procédé dans l'intention de le mettre en œuvre dans de nouveaux équipements, ou lorsqu'une amélioration est apportée à un procédé ou à un équipement existant.
 - Les coûts de développement sont essentiellement des coûts engagés pour développer des cellules et des modules de batterie, pour effectuer des tests de pré-production ou de pré-utilisation de modèles et de prototypes
 - Ces projets sont analysés au cas par cas pour s'assurer qu'ils répondent aux critères de capitalisation décrits ci-dessus. Les coûts engagés avant la décision officielle de développer le produit sont inclus dans les dépenses de la période. Les coûts encourus après le lancement de la production en série sont considérés comme des coûts de production.
 - Les dépenses de développement capitalisées liées à des projets qui n'ont pas encore abouti au démarrage de la production en série sont testées (test de dépréciation) au moins une fois par an et chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.
 - Après le début de la production en série, les dépenses de développement capitalisées sont testées au niveau des unités génératrices de trésorerie
 - Les dépenses de développement capitalisées sont amorties linéairement sur une période maximale de 10 années à compter du début de la production en série.
- Projets industriels (Gigafactory) : activités de développement liées à la construction et à l'équipement d'une installation industrielle afin de produire en série des cellules ou des batteries pour véhicules électriques.

A partir de 2022, 3 projets sont en cours de développement :

- STLA-M SR (Stellantis) : 18,1 M€ éligibles à la capitalisation,
- STLA-M HR (Stellantis) : 2,1 M€ éligibles à la capitalisation,
- Projet industriel ACC (1er bloc Billy-Berclau Douvrin) : 5,1 M€ éligibles à la capitalisation.

ACC demeure l'unique titulaire de la propriété intellectuelle résultant de ses activités de recherche et développement

La propriété intellectuelle générée dans le cadre de certains projets ACC/MBAG (Daimler) est conservée par ACC. Cependant, Daimler dispose d'un droit non exclusif et sous-licenciable d'utilisation pour tout type d'utilisation sans restriction de temps et de lieu, ce qui inclura l'utilisation de ces droits par Daimler pour la production et le développement de ses propres produits et processus.

Les trois projets de développement énumérés ci-dessus sont admissibles au cadre d'aides publiques présenté à la section 6.3. Compte tenu de l'appréciation par ACC de l'existence d'une assurance raisonnable que la société remplisse les conditions relatives à la dispense de remboursement des aides publiques, telle qu'analysée également à la section 6.3, ACC SE a choisi de présenter l'aide correspondante en tant que « Produit Différé » au passif de l'état de la situation financière consolidée. Ce produit différé sera comptabilisé en le résultat au même rythme que l'amortissement des coûts de développement capitalisés. Le début de l'amortissement correspondra au début de la production des différents projets.

6.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée de l'amortissement. Les actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée.

Les durées de vie utiles estimées sont les suivantes :

- Installations générales, installations diverses : 10 à 20 ans selon leur caractère industriel
- Installations techniques : 10 à 20 ans selon leur nature industrielle
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans selon leur utilisation
- Mobilier : 10 ans

Les valeurs résiduelles et la durée de vie utile des actifs sont examinées à chaque date de clôture et ajustées pour tenir compte des changements dans les avantages économiques prévus, au besoin.

Étant donné que le mécanisme de subvention du gouvernement se rapporte aux charges d'exploitation, en ce compris les amortissements relatifs à des actifs non spécifiés contractuellement aucune quote-part des aides publiques n'a été classée en produit différé au titre des immobilisations corporelles ; un produit est reconnu au compte de résultat en Autres Produits d'Exploitation lorsque l'amortissement éligible des immobilisations corporelles est comptabilisé.

6.6 Dépréciation d'actifs

Les actifs immobilisés sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est le niveau le plus fin auquel des flux de trésorerie sont générés. En conséquence, certains actifs font l'objet de tests de dépréciations individuels, et d'autres sont testés, après regroupement, au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Pour 2020, 2021 et 2022, le Groupe ACC n'a identifié qu'une seule Unité génératrice de trésorerie correspondant au niveau actuel de déploiement des investissements ACC.

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe des évènements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur (indice de perte de valeur). Si un tel cas se présente, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de cession et la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs, estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux d'actualisation.

Le taux d'actualisation utilisé pour mesurer la valeur d'utilité est le taux qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres à l'actif.

Une perte de valeur est reprise s'il y a une indication qu'une perte de valeur peut avoir diminué et que la valeur comptable de l'actif a changé par rapport à la date de comptabilisation de la perte de valeur.

L'augmentation de la valeur comptable due à la reprise ne pas être supérieure à ce qu'aurait été le coût historique amorti en l'absence de dépréciation.

Au 31 décembre 2022, indépendamment de l'absence d'indice de perte de valeur, ACC a réalisé un test de dépréciation basé sur le dernier Business Plan validé par le Conseil d'Administration en mai 2022 aux bornes du périmètre correspondant au centre de R&D, à l'usine pilote de Nersac et au premier "Bloc" de Billy-Berclau Douvrin, périmètre couvrant la quasi-totalité des actifs incorporels et corporels figurant au bilan de la société. Le test de dépréciation a consisté à comparer la valeur nette des actifs moins les aides publiques connexes à la valeur d'utilité résultant du Business Plan, projetée sur 5 ans, en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (Coût Moyen Pondéré du Capital/WACC : 9%).

Ce test de dépréciation ne montre aucune indication de perte de valeur.

Le tableau suivant présente le test de sensibilité effectué sur le taux d'actualisation et le taux de marge projeté :

		Sensibilité du WACC				
		11,0%	10,0%	9,0%	8,0%	7,0%
Sensibilité à un taux d'EBITDA normatif *	(2,0)%	401	575	813	1 158	1 706
	(1,0)%	269	401	575	813	1 158
	0,0%	166	269	401	575	813
	1,0%	82	166	269	401	575
	2,0%	14	82	166	269	401

*: Earning Before Interest Tax Depreciation and Amortization =
 Résultat d'exploitation courant - Amortissement - Dépréciation

6.7 Contrat de location

Pour chacun de ses contrats, le Groupe examine s'il s'agit d'une location effective ou s'il contient une location sous-jacente. Un contrat de location est défini comme « un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif (l'actif sous-jacent) pendant un certain temps en échange d'une contrepartie ».

A la date de début d'un contrat de location, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de location au bilan. L'actif au titre du droit d'utilisation est calculé au coût et constitue la valeur initiale de la dette de location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est classé dans l'état consolidé de la situation financière en fonction de la nature de l'actif sous-jacent loué. Les dettes de location ont été incluses dans les emprunts courants et non-courants.

Le Groupe amortit les actifs relatifs au droit d'utilisation linéairement à partir de la date de début du contrat jusqu'à la fin de la durée du contrat de location, telle que spécifiée dans le contrat.

À la date d'entrée en vigueur, le Groupe évalue la dette de location à la valeur des loyers impayés à cette date, actualisés sur la base du taux d'endettement marginal du Groupe. Après l'évaluation initiale, la dette sera réduite des paiements effectués et augmentée des intérêts. Elle est réévaluée pour tenir compte de tout nouveau contrat ou modification de contrat, ou s'il survient des changements dans les paiements fixes réels. Lorsque la dette locative est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans l'actif au titre du droit d'utilisation, ou dans le résultat net si l'actif au titre du droit d'utilisation est déjà nul.

Le groupe comptabilise les impôts différés sur la différence temporaire créée au cours de la période.

Le Groupe a choisi de comptabiliser les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur en utilisant les simplifications pratiques prévues par la norme. Ainsi, au lieu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de location, les paiements y afférents sont comptabilisés en charges en résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

6.8 Immobilisations financières

Les actifs financiers correspondent à des dépôts douaniers et immobiliers.

6.9 Emprunts, fournisseurs et comptes rattachés

Les passifs financiers d'ACC comprennent les emprunts, les dettes commerciales, les autres créiteurs et les instruments financiers dérivés.

Les emprunts, les dettes fournisseurs et les autres créiteurs sont évalués au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

Tous les instruments financiers dérivés qui ne sont pas qualifiés et qui ne satisfont pas aux tests d'efficacité (comptabilité de couverture) sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et les pertes étant comptabilisés par le biais du compte de résultat.

Tous les frais liés aux intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument qui sont comptabilisés dans le résultat sont inclus dans le résultat financier.

6.10 Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires.

6.11 Capital, réserves et paiements des dividendes

Le capital social représente la valeur nominale des actions qui ont été émises.

Les réserves consolidées comprennent les résultats reportés pour toutes les périodes antérieures.

Les distributions de dividendes payables aux actionnaires sont incluses dans les « autres passifs » lorsque les dividendes ont été approuvés lors d'une assemblée générale avant la date de clôture. Toutes les transactions avec les actionnaires de la société mère sont enregistrées séparément dans les capitaux propres.

6.12 Avantages postérieurs à l'emploi et avantages sociaux à court terme

ACC offre des avantages postérieurs à l'emploi par le biais de régimes à prestations définies en France. Le régime à prestations définies définit le montant des prestations qu'un employé recevra à la retraite en fonction de son ancienneté et du dernier salaire. L'obligation légale de toute prestation incombe à ACC.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidée des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies (DBO en anglais) à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs de couverture.

La DBO est estimée annuellement par la direction avec l'aide d'actuaire indépendants. L'estimation de ses obligations au titre des prestations après-retraite est fondée sur les taux standard d'inflation et de mortalité. L'anticipation spécifique d'ACC concernant les augmentations salariales futures est également prise en considération. Les facteurs d'actualisation sont déterminés avant chaque fin d'année par référence aux obligations de sociétés de haute qualité libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées et dont les échéances sont similaires à celles du passif de retraite correspondant.

Les coûts de service du plan à prestations définies du Groupe sont inclus dans les charges de personnels.

Les frais d'intérêt liés aux obligations au titre des prestations de retraite sont inclus dans les frais financiers et toutes les autres charges liées aux avantages postérieurs à l'emploi sont incluses dans les charges de personnels ».

Les gains et pertes résultant de la réévaluation du passif net au titre des prestations définies sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés en résultat net pour les exercices ultérieurs.

Les avantages sociaux à court terme, y compris les congés, sont considérés comme des passifs courants et sont évalués au montant non actualisé. ACC est engagé à payer les droits acquis et non encore utilisés.

6.13 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque les engagements actuels résultant d'un événement passé sont susceptibles d'entraîner une sortie de ressources économiques d'ACC et que ces montants peuvent être estimés de manière fiable. Le moment ou le montant de la sortie peuvent encore être incertains. Une obligation actuelle découle de l'existence d'un engagement juridique ou implicite résultant d'événements passés

Les provisions sont évaluées sur la base du montant estimatif des dépenses nécessaires pour régler l'obligation actuelle, sur la base des éléments de preuve les plus fiables disponibles à la date de clôture, y compris les risques et incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées à leur valeur actuelle, lorsque la valeur temporelle de l'argent est significative.

6.14 Reconnaissance du chiffre d'affaires

ACC applique la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » depuis la constitution de la société en 2020. Cette norme établit un modèle en cinq étapes pour déterminer quand reconnaître les produits des activités ordinaires et pour quel montant.

Le principe général du modèle est que toutes les entreprises doivent reconnaître les produits des activités ordinaires pour un montant correspondant à la contrepartie qu'elles s'attendent à recevoir en échange de ces biens ou services.

Les produits des activités ordinaires comprennent principalement les ventes de produits finis ainsi que les ventes de prototypes demandés par les clients et pour lesquels les clients restent responsables de la conception.

Ils sont enregistrés à la date à laquelle le Groupe a transféré à l'acheteur la plupart des risques et avantages liés à la propriété et n'a plus le contrôle effectif des biens transférés (départ usine (EXW) pour les produits finis). Les ventes sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue, moins les rabais, ristournes et autres taxes de vente et droits de douane.

ACC a conclu un contrat avec PSA, une filiale de Stellantis NV, daté de mai 2021
En application de ce contrat, la société a identifié 3 obligations de prestation :

- La livraison de pièces de présérie (prototypes) à la demande de Stellantis dont Stellantis est responsable de la conception et qui seront utilisées par le constructeur pour tester ses véhicules et la conception de leurs batteries
- Livraison de pièces standard
- Livraison de pièces détachées.

La société ACC n'a pas encore conclu de contrat avec le groupe Mercedes. À ce stade, il fonctionne sur la base de « bons de commande » individualisés correspondant aux activités « à la demande » d'ACC. Le chiffre d'affaires relatif à ces activités est comptabilisé à la date de livraison des « bons de commande » conclus.

6.15 Impôt sur le résultat

Les charges d'impôts dans le compte de résultat d'ACC comprennent les impôts sur le résultat imposable et les variations des impôts différés pour l'exercice qui ne sont pas comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les impôts sur le résultat imposable de l'exercice sont calculés sur la base du taux d'imposition en vigueur dans le pays concerné. S'ils sont jugés applicables, les impôts sont ajustés sur la base des actifs et passifs d'impôts différés des exercices précédents.

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires entre la valeur comptable et la base fiscale. Les actifs d'impôts différés n'ont été reconnus que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible pour compenser les différences temporaires déductibles. Les impôts différés ont été calculés au taux d'imposition légal en vigueur à la date du bilan. Au 31 décembre 2022, au 31 décembre 2021, au 31 décembre 2020, la société ne reconnaît pas d'actifs d'impôts différés résultant de reports déficitaires, en l'absence de visibilité suffisante et d'historique de résultats positifs.

6.16 Conversion en devise étrangère

Les montants dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, qui est également la monnaie fonctionnelle de la société mère et des filiales.

Les transactions en devises sont converties dans la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe concernée, en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la réévaluation des éléments monétaires libellés en devises aux taux de change de fin de période sont comptabilisés en résultat net.

6.17 Estimations comptables significatives et jugements

Lors de la préparation des états financiers, la direction formule un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les principales estimations faites par la direction du Groupe pour l'établissement des états financiers concernent :

- la probabilité de remboursement des aides publiques
- l'évaluation et la durée de vie utile des actifs opérationnels, corporels et incorporels (y compris les coûts de développement capitalisés)
- l'évaluation des coûts éligibles rentrant dans le champ des aides publiques
- la capacité à respecter les engagements définis dans les contrats d'aides publiques

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	31 Décembre 2020	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 Décembre 2021
Valeurs brutes					
Recherche et développement					-
Concession, brevets et droits similaires		1 102			1 102
Autres immobilisations incorporelles	86				86
Immobilisations incorporelles en cours		638			638
Total	86	1 740	0	0	1 826
Amortissements/Dépréciations					
Recherche et développement					-
Concession, brevets et droits similaires		(209)			(209)
Autres immobilisations incorporelles	(3)				(3)
Immobilisations incorporelles en cours					-
Total	(3)	(209)	0	0	(213)
Valeurs nettes					
Recherche et développement	-	0	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	0	893	-	-	893
Autres immobilisations incorporelles	82	-	-	0	82
Immobilisations incorporelles en cours	-	638	-	0	638
Total	82	1 531	0	0	1 613

En milliers d'euros	31 Décembre 2021	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 Décembre 2022
Valeurs brutes					
Recherche et développement	-	25 342	-	-	25 342
Concession, brevets et droits similaires	1 102	2 225	-	-	3 327
Autres immobilisations incorporelles	86	-	(3)	(82)	0
Immobilisations incorporelles en cours	638	13 157	-	82	13 878
Total	1 826	40 724	(3)	0	42 546
Amortissements/Dépréciations					
Recherche et développement	-	(3)	-	-	(3)
Concession, brevets et droits similaires	(209)	(1 078)	-	-	(1 287)
Autres immobilisations incorporelles	(3)	-	3	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Total	(213)	(1 081)	3	0	(1 290)
Valeurs nettes					
Recherche et développement	-	25 339	-	-	25 339
Concession, brevets et droits similaires	893	1 147	-	-	2 039
Autres immobilisations incorporelles	82	-	-	(82)	-
Immobilisations incorporelles en cours	638	13 157	-	82	13 878
Total	1 613	39 643	0	0	41 256

Les investissements de 2020 correspondent à des dépenses informatiques pour 86 k€.

Les principales variations de 2021 sont relatives à des acquisitions de logiciels.

Les principales variations des actifs incorporels en 2022 concernent les éléments suivants :

- 25 millions d'euros liés à la capitalisation des coûts de R&D (voir §6.4.2)
- 10 millions d'euros liés à TLA (Technical License Agreement) conclue avec SAFT
- 4 millions d'euros pour l'acquisition et la construction de différents logiciels pour les activités Bruges et Nersac (Industriel et Administratif).

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31 Décembre 2020	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 Décembre 2021
Valeurs brutes					
Terrains		10 291			10 291
Agencements et aménagements de terrains					0
Constructions	13	22 946		0	22 959
Installations techniques, matériel & outillages		7 671			7 671
Autres immobilisations corporelles	98			(19)	80
Matériel de bureau		9			9
Matériel informatique		782			782
Droits d'utilisation		6 469			6 469
Immobilisations corporelles en cours	13 925	71 399		15 277	100 600
Avances sur immobilisations corporelles	15 277	21 955		(15 277)	21 955
Total	29 313	141 521	0	(19)	170 816
Amortissements/ Dépréciations					
Terrains		0			0
Agencements et aménagements de terrains		0			0
Constructions	(0)	(986)			(986)
Installations techniques, matériel & outillages		(403)			(403)
Autres immobilisations corporelles	(3)	(0)			(3)
Matériel de bureau		(2)			(2)
Matériel informatique		(112)			(112)
Droits d'utilisation		(616)			(616)
Immobilisations corporelles en cours		0			0
Avances sur immobilisations corporelles		0			0
Total	(3)	(2 120)	0	0	(2 123)
Valeurs nettes					
Terrains	0	10 291	0	0	10 291
Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0
Constructions	13	23 932	0	0	21 973
Installations techniques, matériel & outillages	0	8 074	0	0	7 267
Autres immobilisations corporelles	102	0	0	(19)	76
Matériel de bureau	0	11	0	0	7
Matériel informatique	0	894	0	0	670
Droits d'utilisation	0	7 085	0	0	5 852
Immobilisations corporelles en cours	13 925	71 399	0	15 277	100 600
Avances sur immobilisations corporelles	15 277	21 955	0	(15 277)	21 955
Total	29 317	143 641	0	(19)	168 693

En milliers d'euros	31 Décembre 2021	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 Décembre 2022
Valeurs brutes					
Terrains	10 291	2 432	0	12 373	25 096
Agencements et aménagements de terrains	0	10	0	0	10
Constructions	22 959	83 728	0	3 927	110 615
Installations techniques, matériel & outillages	7 671	26 220	0	0	33 890
Autres immobilisations corporelles	80	0	(3)	(76)	0
Matériel de bureau	9	429	0	0	438
Matériel informatique	782	1 274	0	0	2 056
Droits d'utilisation	6 469	682	0	0	7 151
Immobilisations corporelles en cours	100 600	202 523	0	76	303 200
Avances sur immobilisations corporelles	21 955	38 919	(32)	(16 300)	44 542
Total	170 816	356 216	(35)	0	526 997
Amortissements/ Dépréciations					
Terrains	0	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrains	0	(1)	0	0	(1)
Constructions	(986)	(6 729)	0	0	(7 715)
Installations techniques, matériel & outillages	(403)	(3 837)	0	0	(4 240)
Autres immobilisations corporelles	(3)	0	3	0	0
Matériel de bureau	(2)	(58)	0	0	(60)
Matériel informatique	(112)	(622)	0	0	(734)
Droits d'utilisation	(616)	(718)	0	0	(1 335)
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0
Avances sur immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Total	(2 123)	(11 965)	3	0	(14 085)
Valeurs nettes					
Terrains	10 291	2 432	0	12 373	25 096
Agencements et aménagements de terrains	0	10	0	0	10
Constructions	21 973	76 999	0	3 927	102 900
Installations techniques, matériel & outillages	7 267	22 382	0	0	29 650
Autres immobilisations corporelles	76	0	0	(76)	0
Matériel de bureau	7	371	0	0	377
Matériel informatique	670	652	0	0	1 322
Droits d'utilisation	5 852	(36)	0	0	5 816
Immobilisations corporelles en cours	100 600	202 523	0	76	303 200
Avances sur immobilisations corporelles	21 955	38 919	(32)	(16 300)	44 542
Total	168 693	344 251	(32)	0	512 912

En 2020 et 2021, les acquisitions d'actifs corporels sont relatives à la construction du Centre d'Expertise de Bruges (4 m€) et de l'usine pilote de Nersac (15 m€), tant le bâtiment que les équipements.

En 2021, ACC SE a aussi acquis les terrains d'implantation à Nersac et à Billy-Berclau Douvrin.

En 2022, les principales variations des actifs corporels sont les suivantes :

- Les investissements réalisés pour le bâtiment et l'équipement du centre de R&D et de l'usine pilote, et
- 200 millions d'euros pour les travaux en cours pour le premier « Bloc » de la Gigafactory Billy-Berclau Douvrin.

9. CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser une dette locative pour les contrats de location à court terme (contrats de location d'une durée prévue de 12 mois ou moins) ou pour les contrats de location d'actifs de faible valeur. Les paiements effectués en vertu de ces contrats sont passés en charges selon la méthode linéaire. De plus, certains paiements de loyers variables ne peuvent pas être comptabilisés comme des dettes de location et sont donc comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Les charges relatives aux paiements non inclus dans l'évaluation du passif locatif s'élèvent à 1 895 k€ en 2022 et sont classifiés en charges externes dans le P&L d'ACC (cf. note 24).

Ceux-ci correspondent à :

- Contrats de faible valeur : 229 k€
- Contrats à terme court : 900 k€
- Services complémentaires (assurance, maintenance...) : 386 k€
- Autres contrats non éligibles à IFRS 16 380 k€.

10. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'euros	31 Décembre 2020	Augmentation	Diminution	31 Décembre 2021
Valeurs brutes				
Autres immobilisations financières	86	-	-	86
Total	86	-	-	86
Provisions pour dépréciation				
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Valeurs nettes				
Autres immobilisations financières	86	-	-	86
Total	86	-	-	86

En milliers d'euros	31 Décembre 2021	Augmentation	Diminution	31 Décembre 2022
Valeurs brutes				
Autres immobilisations financières	86	161	0	247
Total	86	161	0	247
Provisions pour dépréciation				
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Valeurs nettes				
Autres immobilisations financières	86	161	-	247
Total	86	161	0	247

Les montants concernent les dépôts douaniers et immobiliers.

11. STOCKS ET EN-COURS

En milliers d'euros	31 Décembre 2020	31 Décembre 2021	31 Décembre 2022
Valeurs brutes			
Stocks: matières premières et autres cons	0	1 091	9 357
Stocks: en-cours	0	0	513
Stocks: produits finis/ semi finis	0	4	20
Stocks: produits pour revente	0	0	0
Total	0	1 095	9 889
Dépréciations			
Stocks: matières premières et autres cons	0	0	(266)
Stocks: en-cours	0	0	0
Stocks: produits finis/ semi finis	0	0	0
Stocks: produits pour revente	0	0	0
Total	0	0	(266)
Valeurs nettes			
Stocks: matières premières et autres cons	0	1 091	9 090
Stocks: en-cours	0	0	513
Stocks: produits finis/ semi finis	0	4	20
Stocks: produits pour revente	0	0	0
Total	0	1 095	9 623

L'augmentation des stocks est principalement due au démarrage des travaux de construction de l'usine pilote de Nersac, représentant 7 millions d'euros supplémentaires de matières premières dédiées aux essais des équipements et à la production des prototypes.

12. CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIF CIRCULANT

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	Échéances à moins d'un an	31 Décembre 2021	Échéances à moins d'un an	31 Décembre 2020	Échéances à moins d'un an
Valeurs brutes						
Créances clients et comptes rattachés	5 192	5 192	780	780	0	0
Créances sur impôts (hors impôts sur les bénéfices)	23 887	23 887	9 191	9 191	6 260	6 260
Créances sur salaires et charges sociales	55	55	83	83	0	0
Autres créances	1 225	1 225	822	822	171	171
Charges constatées d'avance	1 955	1 955	64	64	0	0
Impôts différés actifs	6	0	0	0	0	0
Total	32 319	32 314	10 940	10 940	6 431	6 431
Dépréciations						
Créances clients et comptes rattachés	0	0	0	0	0	0
Comptes courants groupe actif	0	0	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0	0	0
Total	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes						
Créances clients et comptes rattachés	5 192	5 192	780	780	0	0
Créances sur impôts (hors impôts sur les bénéfices)	23 887	23 887	9 191	9 191	6 260	6 260
Créances sur salaires et charges sociales	55	55	83	83	0	0
Autres créances	1 225	1 225	822	822	171	171
Charges constatées d'avance	1 955	1 955	64	64	0	0
Impôts différés actifs	6	0	0	0	0	0
Total	32 319	32 314	10 940	10 940	6 431	6 431

Tous les actifs courants ont une échéance inférieure à 3 mois et sont libellés en euros. Ils ne sont pas échus et ne sont pas dépréciés. La valeur comptable nette des créances clients est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur.

Le solde des créances clients et des comptes rattachés ont une date d'échéance en 2023. L'augmentation du poste est principalement liée aux éléments suivants :

- Facturation à Mercedes selon les bons de commande signés en 2022 pour 3 millions d'euros,
- Prototypes livrés à Stellantis pour 0,9 million d'euros, conformément au contrat avec Stellantis (dénommé « Purchase Contract for Direct Material Specific Terms & Conditions contract »)
- Valorisation des déchets de démolition relatifs au terrain de Billy Berclau pour 1,1 million d'euros.

Le solde des créances fiscales correspond au remboursement attendu de la TVA de septembre à décembre 2022 pour 20 millions d'euros.

13. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Trésorerie en banque	364 079	94 710	127 765
Trésorerie nette	364 079	94 710	127 765

Le tableau de flux de trésorerie est présenté en Note 3 de ces états financiers.

14. PRODUITS DIFFERES

Étant donné l'existence d'une clause de remboursement dans le mécanisme d'aides publiques et conformément à l'IAS 20 paragraphes 24 et suivants, ACC SE a décidé de présenter les aides correspondantes sous forme de revenus différés dans les passifs de l'état la situation financière consolidée. Ainsi, les coûts de développement pouvant être capitalisés en application de la norme IAS 38 ont été capitalisés et la R&D éligible en application des mécanismes d'aides publiques a donné lieu à la reconnaissance de revenus différés qui seront reversés en compte de résultat au prorata de l'amortissement des coûts de développement. Ils s'élèvent à 25 millions d'euros au 31 décembre 2022.

15. AIDES PUBLIQUES ET EMPRUNTS

15.1 Aides publiques

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Cumul des aides publiques reçues	128 000	129 750	473 735
Part cumulée comptabilisée en produits d'exploitation ou en produits différés	10 075	62 066	172 919
Aides publiques cumulées nettes	117 925	67 684	300 816

15.2 Emprunts courants et non-courants

En milliers d'euros	31 Décembre 2020	31 Décembre 2021	31 Décembre 2022	< 1 year	1-5 years	> 5 ans	Taux fixe
Dettes sur contrats de location	0	5 797	5 815	752	1 511	3 552	5 815

16. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES, ET AUTRES DETTES

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31/12/2020	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	35 726	14 450	2 690	35 726	0	0
Dettes fiscales et sociales	11 331	913	885	11 332	0	0
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	47 859	8 207	10 811	47 859	0	0
Total autres dettes	94 917	23 570	14 385	94 917	0	0

L'augmentation des comptes créditeurs est proportionnelle à l'augmentation des niveaux d'activité.

Les dettes fiscales et sociales sont cohérentes avec l'augmentation des effectifs en 2022, passant de 400 salariés fin 2021 à plus de 600 salariés fin 2022.

17. PROVISIONS NON-COURANTES

Les provisions non-courantes correspondent uniquement à la provision pour engagements de retraite. Le groupe n'a pas de litiges en cours avec des tiers.

Un rapprochement du DBO du Groupe avec les montants présentés dans l'état de la situation financière consolidée pour chacune des périodes de reporting est présenté ci-dessous.

Variations des engagements En milliers d'euros	31 Décembre 2022
Valeur des engagements au 1er janvier	1 744
Charges d'intérêts sur les engagements	11
Coût des services rendus	98
Coût des services passés	56
Ecart actuariels	(359)
Valeur des engagements au 31 Décembre	1 551

La valeur actualisée du DBO a été mesurée à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées.

Pour déterminer l'obligation au titre des prestations de retraite, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées.

Hypothèses actuarielles	
Âge de départ à la retraite	sous l'hypothèse d'un départ volontaire avec un taux complet de sécurité sociale
Taux de rotation du personnel	moyenne 5,43%
Table de mortalité	F : INSEE 2018-2020 Sexe féminin (métropole) M : INSEE 2018-2020 Sexe masculin (métropole)
Hypothèse d'augmentation des salaires	2,5% to 4,5%

Taux d'actualisation <i>Selon l'échéance</i>	December 31, 2022	December 31, 2021
1	3,17%	-0,39%
2	3,28%	-0,17%
3	3,30%	-0,01%
4	3,36%	0,14%
5	3,39%	0,26%
6	3,39%	0,33%
7	3,37%	0,37%
8	3,35%	0,41%
9	3,35%	0,48%
10	3,35%	0,58%
12	3,38%	0,80%
15	3,40%	1,02%
20	3,30%	1,03%

18. IMPOTS DIFFERES ET IMPOT COURANT

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Impôts différés actif	6	1	0
Impôts différés passif	-	-	-
Total Net	6	1	0

L'impôt sur le résultat comptabilisé dans le compte de résultat se rapporte à la variation de l'impôt différé. Également se référer à la note 6.15.

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Coûts de recherche et de développement	6 332		
Contrats de location	21	(7)	
Engagements de retraite	76		
Report des déficits	21 083	13 199	2 519
Prêts	(27 505)	(13 193)	(2 519)
Impôts différés actif net (passif)	6	0	0

Le montant des déficits reportables non reconnus s'élève à 35 141 K€, soit 8 785 K€ de créance fiscale.

En milliers d'euros	2022	2021	2020
Résultat avant impôts	(36 640)	(1 011)	(648)
Taux d'impôts applicable en France (en %)	25,00%	25,00%	25,00%
Imposition théorique	(9 160)	(253)	(162)
Effets de:			
Autres différences permanentes	375		
Déficit reportable non reconnu	8 791	253	162
Produit (Charge) d'impôts sur les bénéfices	6	(0)	(0)
Taux d'impôt effectif (en %)	-0,02%	0,00%	0,00%

19. CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020 (4 mois)
France	4 218	42	
Export	0	0	
Total	4 218	42	0

Aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé en 2020.

Le chiffre d'affaires 2022 se rapporte à :

- La vente de prototypes dans le cadre du contrat d'achat de conditions spécifiques aux matériaux directs avec PSA pour 0,9 million d'euros.
- La facturation Mercedes conformément aux bons de commande signés en 2022 pour 3 millions d'euros. Au 31 décembre 2022, aucun contrat de batterie n'a été signé avec Mercedes et ACC opère dans le cadre « bons de commande » individuels.

20. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020 (4 mois)
Quote part d'aides publiques correspondants aux coûts éligibles encourus sur la période	84 724	52 791	10 071
Autres produits d'exploitation	1 412	735	0
Total des autres produits d'exploitation	86 136	53 526	10 071

En 2022, les autres produits d'exploitation se rapportent à la vente de ferraille suite à la démolition du site BBD pour 1,1 million d'euros (cf Note 12).

21. CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020 (4 mois)
Salaires	(20 496)	(12 720)	(954)
Charges sociales	(8 326)	(5 211)	(415)
Autres charges de personnel	(615)	(1 992)	
Aides à l'emploi	7	-	-
Total charges de personnel	(29 429)	(19 924)	(1 369)

Fin décembre 2022, l'effectif total comprend 624 employés. L'effectif moyen pour 2022 était de 411.

L'augmentation des crédettes est conforme à l'augmentation des effectifs en 2022.

A la fin du mois de décembre, l'effectif total était de 257 et 67, pour 2021 et 2020 respectivement.

22. IMPOTS ET TAXES

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020 (4 mois)
Taxes sur les salaires	(1 000)	(462)	
Autres taxes	(1 250)	(509)	(228)
Total impôts et taxes	(2 250)	(971)	(228)

23. ACHATS CONSOMMES

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020 (4 mois)
Achats de matières premières	(19 910)	(5 216)	(34)
Variation des stocks de matières premières	16 404	1 341	
Achats d'études	(57)	(191)	
Autres achats	(651)	(1 889)	
Achats d'équipements et de fournitures non stockés	(8 531)	(2 784)	
Variation de stocks de produits finis	528	(325)	
Total achats consommés	(12 217)	(9 063)	(34)

Les achats ont augmenté de 11 millions d'euros suite au lancement des activités de Bruges et de Nersac ainsi qu'à la hausse des prix des matières premières.

24. CHARGES EXTERNES

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020 (4 mois)
Charges de location	(1 895)	(819)	(387)
Assurances	(1 874)	(165)	(259)
Honoraires	(5 352)	(617)	(520)
Déplacements	(2 890)	(920)	(34)
Charges bancaires	(347)	(29)	(0)
Autres achats externes	(57 205)	(19 835)	(7 900)
Total charges externes	(69 563)	(22 384)	(9 100)

La section « Autres achats et services externes » comprend principalement des dépenses telles que les frais de location, les services juridiques, les frais de comptabilité et d'audit.

L'augmentation des "Autres charges externes" en 2022 reflète une activité accrue liée au démarrage de l'usine pilote de Nersac et à la construction du premier bloc de l'usine gigafactory de Billy Berclau, ainsi qu'à la conception et à la préparation des futurs blocs

d'autres gigafactories. Le Groupe a examiné ces coûts de 57 millions d'euros (et pour les autres années) et a conclu qu'ils n'étaient pas capitalisables selon la norme IAS 16.

La répartition des principales "Autres charges externes" est la suivante :

- 27 millions d'euros pour les sous-traitants
- 11 millions d'euros pour le personnel détaché des actionnaires
- 7 millions d'euros pour les études
- 7 millions d'euros pour les frais de déplacement et de transport
- 4 millions d'euros pour les frais de formation et de recrutement.

25. DEPRECIATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020 (4 mois)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(13 046)	(2 196)	(7)
Dotations sur la provisions pour retraite	(98)	-	-
Dépréciation sur les immos en cours et les produits finis	(266)	-	-
Dot./Amt & Dépr. sur Immobilisations	(13 411)	(2 196)	(7)
Reprises de provisions	-	14	
Reprises de provisions	-	14	14

L'amortissement des bâtiments et équipements du centre d'expertise en R&D à Bruges a commencé en 2021, à la suite de son inauguration en septembre. L'augmentation de la dotation aux amortissements en 2022 reflète une année complète d'amortissement des actifs de Bruges (comparé à 4 mois en 2021) et le début de l'amortissement de l'usine de Nersac début 2022.

26. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020 (4 mois)
Produits financiers			
Gains de change	-	-	38
Pertes de Changes	-	-	(15)
Autres produits financiers (charges)	0	0	23
Charges financières			
Charges d'intérêts sur contrats de location	(113)	(61)	
Charges d'emprunt	(113)	(61)	0
Résultat financier	(113)	(61)	23

27. PARTIES LIEES

Les parties liées sont :

- Stellantis et filiales (Stellantis NV, Groupe PSA, PSA Automobiles)
- Mercedes-Benz et filiales (MBAG)
- Total Energies et filiales (Total Energies SE, SAFT Levallois, SAFT Bordeaux, SAFT America, Total Direct Energies).

Tous les montants du bilan et du compte de résultat sont exprimés en milliers d'euros.

	Solde Fournisseurs	Solde clients	Factures reçues	Factures émises
Stellantis Group	57 953	1 050 245	5 314 741	907 206
TotalEnergies Group	607 748	2 769	18 430 433	30 623
Mercedes Group	-	3 020 000	90 000	3 310 965
Total	665 701	4 073 013	23 835 173	4 248 794

28. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le conseil d'administration ne perçoit pas de jetons de présence.

Les dépenses allouées directement ou indirectement aux dirigeants sont les suivantes (10 personnes) ;

Montant des rémunérations de toute nature	Valeur des avantages en nature	Total	Autres frais	Total des dépenses
3 456 774	225 390	3 682 164	799 509	4 481 673

Aucun membre du COMEX n'est salarié d'ACC Deutschland ou d'ACC Italia S.R.L.

29. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

Le Groupe n'a pas de litiges en cours auprès de tiers.

en milliers d'euros	Consolidés
Garanties reçues contrats de construction/équipement	45 296
Engagements des financeurs publics - IPCEI	1 282 812
Bpifrance	690 000
Hauts de France Region	121 000
FEDER - Nouvelle Aquitaine Region	35 000
Ministère fédéral allemand de l'économie et de l'énergie et Land de Rhénanie-Palatinat	436 812
Garanties de la société mère - remboursement de subventions	471 000
Stellantis NV	157 000
TotalEnergies Holdings SAS	157 000
Mercedes Benz Group AG	157 000
Total des engagements reçus	1 799 107
Garanties de paiement - construction BBD1	45 946
Remboursement des subventions	473 735
Bpifrance	365 000
Hauts de France Region	106 000
FEDER - Nouvelle Aquitaine Region	2 682
Ministère fédéral allemand de l'économie et de l'énergie et Land de Rhénanie-Palatinat	53
Total des engagements donnés	519 681

30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Projet de réorganisation de la structure organisationnelle ACC

Dans le cadre du projet de levée de dette initié fin 2022 afin de financer le développement de ses activités de production, ACC SE a l'intention de créer une nouvelle filiale à part entière, "Gigafactory Co". Cette "Gigafactory Co" devrait être créée par l'apport par ACC SE des actions d'ACC Deutschland GmbH, des actions d'ACC Italia et des actifs de la « Gigafactory » de Billy Berclau-Douvrin.

L'objectif est de séparer les actifs qui sont inclus dans le périmètre de financement de la dette (c'est-à-dire les gigafactories) des autres actifs d'ACC SE (actuellement le centre d'expertise en R&D de Bruges et l'usine pilote de Nersac), qui resteront au sein d'ACC SE.

Ce projet ne constitue qu'une réorganisation interne et sera donc sans incidence sur les états financiers consolidés.